

PROCES VERBAL
Réunion du Comité Syndical du
Mercredi 22 février – 18H30

Les Membres du Comité Syndical, légalement convoqués se sont réunis le mercredi vingt-deux février deux mil vingt-trois à 18h30, salle Cèdre, maison des associations, à PIERRES, sous la présidence de M. BREMARD Président du Syndicat Culture Sport Loisirs Maintenon-Pierres.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Maintenon :

M. BREMARD – Mme CHENARD – Mme JEHANNET – M. LAFORGE – M. LEFEBVRE – M. MIELLE
M. AYADASSEN, Mme BRESSON et M. CHERTIER absents excusés

Pierres :

M. CRASSIN – M. MORIN – Mme TERRIER
Mme ROUX absente excusée
M. GALA absent excusé

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : M. GALA, absent excusé, donne pouvoir à M. MORIN.
Mme BRESSON, absente excusée, donne pouvoir à M. BREMARD.
M. AYADASSEN donne pouvoir à M. LAFORGE
M. CHERTIER donne pouvoir à M. MIELLE

1 – Désignation du secrétaire de séance

Mme TERRIER, déléguée de la commune de PIERRES, est élue secrétaire de séance.

2 – Approbation du compte-rendu du 2 janvier 2023.

➤ Après en avoir délibéré, les membres du comité, n'ayant aucune remarque à formuler, approuvent, à l'unanimité le compte-rendu du 2 janvier 2023.

3- Débat d'Orientation Budgétaire 2023

📁 Document distribué aux délégués présents.

M. le président présente le bilan des consommations 2022 et rapport d'orientations budgétaires 2023.

M. le Président explique que les coûts d'énergies ont considérablement augmenté comme prévu et que cette situation pourrait entraîner une réflexion sérieuse sur les prochaines participations des communes.

Puis, M. le Président donne la parole à M. MORIN, vice-président en charge des finances, pour faire le point sur les consommations 2022.

M. MORIN explique que les tarifs ont effectivement augmenté et qu'EDF a supprimé les tarifs dégrévés « jour / nuit ». De plus, le SIEL, groupement d'achat d'énergie auquel adhère le Syndicat, a négocié les prix du kW à 12 centimes hors taxe pour les compteurs de moins de 36kW et à 34 centimes hors taxe pour les plus gros compteurs. Le gaz est facturé à 14 centimes. Pour 2023, le prix du gaz devrait être multiplié par trois. En outre, le syndicat bénéficiera du bouclier tarifaire plafonnant les prix du kW à 180 € maximum.

Malgré les efforts fournis, le montant des dépenses liées aux dépenses énergétiques pour 2022 s'élève à 94 000 € pour un budget prévisionnel de 125 000 €. Néanmoins, les prévisions budgétaires 2023 seront basées sur des estimations larges concernant les coûts d'énergies et s'élèveraient à 180 000 € pour 2023.

En outre, pour limiter ces coûts, des devis ont été sollicités pour remplacer les éclairages du stade en équipements LED. Un premier devis propose le remplacement des éclairages du terrain synthétique pour 45 000 € TTC. Des demandes de subvention ont été adressées au DSIL et DETR à ce titre. Les économies escomptées pourraient atteindre 50% de la consommation actuelle selon les matériels mis en place.

Pour autant, M. MORIN ajoute que les deux sections budgétaires demeurent excédentaires pour l'exercice 2022.

Cependant, le résultat excédentaire en section de fonctionnement sera très vite englobé dans les prévisions des coûts énergétiques pour 2023.

Il est précisé que le Syndicat passera à la nomenclature comptable M57 à partir du 01/01/2024. Cette disposition comptable annulera définitivement la possibilité d'inscrire des dépenses exceptionnelles au budget.

Mme CHENARD demande pourquoi le résultat d'investissement est excédentaire de 24000 €.

M. le Président répond qu'il s'agit de travaux qui n'ont pas pu être réalisés en cours d'année par manque de réponse des entreprises, tels que l'installation des projecteurs dans la salle Leblond ou le changement des réfrigérateurs par exemple.

Ensuite M. MORIN souhaite faire un point sur la dette en cours. En effet, il reste un emprunt à la Caisse d'Epargne, contracté en 2009 pour un montant de 150 000 € qui se soldera en mars 2024. Les échéances annuelles s'élèvent à 13 427 € pour 2023 et à 3 342 € pour 2024. Pour rappel, un emprunt avait été contracté en 2007 pour financer la construction de la maison des associations, pour un montant de 400 000 €, et soldé en 2021. Puis, un autre emprunt a été contracté en 2017 de 150 000 € soldé en 2020. De ce fait, le Syndicat supportait une dette importante en 2014 avec des échéances atteignant près de 50 000 € annuelles. Pour autant en 2012, les délégués du comité en place avaient décidé de baisser le montant de la participation de 5 € par habitant portant le montant à 48 €. Malgré ces conditions financières difficiles, le budget du Syndicat a pu soutenir la dette et garder un équilibre budgétaire sain, en acceptant d'augmenter le montant de la participation en 2017. C'est pourquoi, compte tenu des travaux de construction d'un pôle tennistique estimé à 1 300 000 €, et de la nécessité de faire appel à l'emprunt pour financer la dépense, il serait envisageable de prévoir une augmentation de la participation des communes dans les années à venir afin de supporter la dette qui sera engagée. M. MORIN précise que des offres de prêts pour un montant de 1 000 000 € seront présentées au prochain comité syndical. Cet emprunt n'aura pas d'incidence sur le budget 2023, car les échéances ne seront pas engagées sur l'exercice, mais devra être pris en compte à partir de 2024. Cependant, le montant global des subventions sollicitées s'élève à 215 000 € (DSIL + DETR + Fédération tennis), ajouté au résultat excédentaire, cela couvrirait la part d'autofinancement nécessaire à la réalisation du projet. Par ailleurs, une ligne de trésorerie pourrait couvrir la TVA dans l'attente du retour du FCTVA correspondant.

Toutefois, M. MORIN précise que cet investissement ajoutera un bien au patrimoine du Syndicat qui engendrera un amortissement. Cette situation sera donc un coup supplémentaire pour les budgets à venir sur la totalité de la durée d'amortissement soit 25 ans et débutera en 2025.

➤ Après en avoir délibéré, les membres du comité approuvent, à l'unanimité, et prennent acte du débat d'orientation budgétaire 2023.

4 – Emprunt travaux tennis

Afin de financer les travaux prévus pour la construction du pôle tennistique, M. le Président annonce avoir sollicité des offres de prêts pour un montant de 1 000 000 €. Les propositions reçues sont les suivantes :

Crédit Agricole	20 ans	25 ans
Taux fixe	3,16%	3,16%
Échéance trimestrielle	16 911,03 €	14 502,22 €
Taux fixe	3,20%	3,20%
Échéance annuelle	68 464,72 €	58 715,16 €
Commission bancaire	1 000,00 €	

Caisse Epargne	20 ans
Taux fixe	4,20%
Échéance trimestrielle	18 538,31 €
Commission bancaire	1 000,00 €

Crédit Mutuel	20 ans	25 ans
Taux fixe	4,20%	4,25%
Échéance trimestrielle	18 538,31 €	16 284,35 €
Taux fixe	4,20%	4,25%
Échéance annuelle	74 890,75 €	64 714,52 €
Commission bancaire	1 000,00 €	

M. le Président précise que les taux appliqués sur les premières propositions en 2022 étaient de 1,88 %. De plus, compte tenu de la hausse rapide des taux, la validité des offres reste très courte.

M. MORIN rétorque que cette hausse des taux pourrait provoquer une revalorisation du montant de la participation des communes.

➤ Après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité, d'attribuer l'emprunt au Crédit Agricole pour un montant de 1 000 000 € sur 25 ans au taux de 3,16 % avec échéances trimestrielles.

5 – Convention utilisation salle Chartres Métropole

M. le Président explique que Chartres Métropole sollicite de plus en plus souvent la salle Leblond ou les salles de la maison des associations afin d'organiser des activités destinées aux habitants du territoire de Maintenon et Pierres. De ce fait, une demande de convention a été reçue pour attribuer l'accès aux salles sans avoir à signer de contrat à chaque fois.

M. MORIN intervient pour souligner que par mesure d'équité les mêmes conditions doivent être accordées à la CCPEDIF.

Il est également précisé que les locations des communes et les locations payantes doivent restées prioritaires sur toutes les autres utilisations.

➤ Après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité, d'accorder une convention à Chartres Métropole et la CCPEDIF pour l'utilisation des salles à titre gratuit en fonction des plannings d'occupation de chacune d'elles.

6 – Informations et questions diverses

M. le Président informe les membres du comité que la visite des terrains de tennis de Vaires-sur Marne et Trappes a permis de visualiser le projet d'aménagement des équipements au stade Louis Roche. Le projet de construction restera donc sur un bardage métallique et une couverture double toile offrant trois courts couverts et deux courts extérieurs.

Ensuite M. CRASSIN demande s'il est possible de remplacer les peintes manquantes dans la salle d'entrée de la salle Maurice Leblond.

Pour finir, les membres du comité s'entendent pour que le prochain comité, relatif au vote du budget 2023, se déroule le lundi 27 mars à 18h30.

Les délégués n'ayant plus de sujet à aborder, la séance est levée à 19h25.

Le Président,
 J.L. BREMARD **SYNDICAT CULTURE SPORT LOISIRS**
 Maintenon-Pierres
 45, Rue R. et J. Lefèvre
 28130 Pierres
 Tél. 02 37 18 09 22 Fax 02 37 23 06 25
 scs@maintenon-pierres@wanadoo.fr

